

**Décision portant nomination de M. Claude DARGENT aux fonctions de directeur, Mme Fatiha TALAHITE et Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008, portant création de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA et nommant Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), directrice de cette unité;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Claude DARGENT, Professeur des universités Université Paris 8, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ; Mme Fatiha TALAHITE, chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, et Mme [Anne-Marie DEVREUX](#), Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, sont nommées directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de Madame Hélène GEOFFROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7637 intitulée Laboratoire de neurobiologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Serge BIRMAN directeur de l'unité mixte de recherche n°7637 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 4 décembre 2008 ;

**Considérant** que Madame **Hélène GEOFFROY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris B, du 12 au 14 octobre, puis du 23 au 25 novembre 1999 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame **Hélène GEOFFROY**, TCS, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte de recherche n°7637 intitulée Laboratoire de neurobiologie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Madame **Hélène GEOFFROY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame **Hélène GEOFFROY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry, le 13 mars 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Thomas PREAT, directeur de l'UMR 7637  
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI ParisTech

DR1-CAGD-2012-111

**Décision portant nomination de Mme Marie-Claudine AH-PET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Philippe DESCOLA directeur de l'unité mixte de recherche n°7130 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 7 octobre 2011 ;

Considérant que Mme **Marie-Claudine AH-PET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : **Mme Marie-Claudine AH-PET**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) à compter du 5 avril 2012..

**Mme Marie-Claudine AH-PET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **Mme Marie-Claudine AH-PET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 mai 2012

Philippe DESCOLA

directeur de l'UMR 7130  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre CORVOL, administrateur du Collège de France